

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE » ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

L'an deux mil vingt deux

Le Treize Septembre à 17 heures

Le Bureau de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"  
et de la Conférence des Maires

légalement convoqué en date du 7 Septembre 2022 s'est réuni, à  
SERVILLY (03120), à la Salle des Fêtes LA GRANGE,  
sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président,**

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PERIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE (pouvoir du titulaire M. Jean-Claude POTHIER)
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. Jean-Marc BRUNIAU (Lapalisse), pouvoir à M. Yves COLLANGES
- M. Alain LASSALLE (Le Breuil), pouvoir à M. François HERVIER
- M. Didier HANGARD (Saint-Prix), pouvoir à M. Jacques de CHABANNES

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président présente à l'assemblée Madame Julie BLANCHET qui présente le projet d'une création de CAE à LAPALISSE.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président sollicite l'avis des élus sur le soutien que la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse peut apporter à la création de cette entreprise sur le territoire de LAPALISSE. Il est important que cette entreprise soit soutenue par les élus pour pouvoir rayonner sur le territoire et accueillir de nouveaux entrepreneurs.

La Conférence des Maires émet un avis favorable, et le Bureau Communautaire approuve.

Monsieur le Président inscrira cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire pour définir le montant de la participation au capital et le montant de la subvention de fonctionnement à allouer.

Fait et délibéré à SERVILLY les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 22 SEP. 2022  
Publié ou Notifié  
le : 20 SEP. 2022  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"